

“ litique.” Ce jugement a eu un premier résultat immédiat ; c’est que le Gouvernement des Etats-Unis vient de refuser aux Philippines le titre d’Etat ; il s’est contenté de déclarer les îles de l’Archipel territoire américain. Les Philippines se voient par là même privées de toute participation directe à la législation de leur pays. Toutes les lois, décrets et règlements sont désormais portés par une Commission de fonctionnaires américains, avec la sanction du Gouvernement de Washington. On comprend aisément que cette mesure ait augmenté la répulsion des indigènes pour les Etats-Unis.

Qu’il nous soit permis de faire remarquer ici combien peu sincères étaient les déclarations du journalisme américain pendant les mois qui ont précédé la déclaration de la guerre, assurant que l’intervention des Etats-Unis était nécessaire pour rendre à la liberté les populations des colonies espagnoles. Qui croira que les Etats-Unis ne connaissent point l’état véritable des populations des îles Philippines, au moment où ils allaient les faire passer sous leur joug ?

Quel est maintenant le sentiment qui anime le cœur des religieux espagnols à l’égard des populations des Philippines ? Pendant les premiers moments qui ont suivi leur captivité, beaucoup de religieux espagnols, il faut bien l’avouer, désiraient quitter pour toujours les îles Philippines. Le soulèvement populaire contre les *frâiles*, dont ils venaient d’être témoins, et cette haine de la part de gens pour lesquels ils avaient abandonné le pays natal et accompli tant de sacrifices, leur furent si pénibles, qu’un très grand nombre des religieux espagnols ne désiraient que secouer sur le peuple Philippin la poussière de leurs pieds et se transporter sur d’autres plages pour y exercer leur apostolat. Mais dès que, laissant de côté le sentiment personnel et humain, ils ne considèrent que l’intérêt surnaturel du peuple philippin, ils convinrent aisément de la nécessité où ils se trouvaient de ne point l’abandonner. Les 600 prêtres indigènes qui exercent le ministère sacré aux Philippines, sont manifestement insuffisants pour répondre aux besoins religieux de près de six millions et demi de catholiques. Sur ce point, le représentant du Saint-Siège, Mgr Chapelle, Délégué Apostolique, aussi bien dans l’intérêt du Catholicisme aux Philippines, que dans